



## Organisation de l'aviation civile internationale

Tél. : +1 (514) 954-8220/8221 Fax : +1 (514) 954-6376  
Site web : [www.icao.int](http://www.icao.int)

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE DE L'OACI

### PUBLICATION IMMÉDIATE

PIO 12/07

### LA JOURNÉE DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE DE 2007 MET L'ACCENT SUR LES AVANTAGES DU TRANSPORT AÉRIEN DANS LE MONDE

**MONTRÉAL, le 30 novembre 2007** — « *Le transport aérien mondial — moteur de développement durable sur les plans économique, social et culturel* » est le thème pour cette année de la Journée de l'aviation civile internationale, qui est célébrée tous les 7 décembre pour marquer la création de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) à cette date en 1944.

L'objectif de cette célébration annuelle est de sensibiliser l'opinion mondiale à l'importance de l'aviation civile internationale dans le développement social et économique des États. Dans ce contexte, il convient de souligner le rôle de l'OACI dans la promotion de la sécurité, de l'efficacité et de la régularité du transport aérien international.

La Journée de l'aviation civile internationale a été célébrée pour la première fois le 7 décembre 1994, pour marquer le 50<sup>e</sup> anniversaire de la signature de la Convention relative à l'aviation civile internationale. En 1996, dans le cadre d'une initiative de l'OACI et avec l'assistance du Gouvernement canadien, l'Assemblée générale des Nations Unies a reconnu officiellement, par résolution, le 7 décembre comme Journée de l'aviation civile internationale et journée officielle de l'ONU.

Chaque année, l'OACI encourage les États à mettre sur pied des programmes d'activités. Levers de drapeaux, remises de prix, spectacles aériens, expositions, tournées et symposiums pourraient faire parties de ces programmes durant l'année 2007. Le site web de l'OACI contient, à l'adresse [www.icao.int](http://www.icao.int), une brève description de la Journée de l'aviation civile internationale, des communiqués de presse ainsi que des messages du Président du Conseil et du Secrétaire général diffusés à l'occasion de célébrations antérieures.

Note aux rédacteurs : L'OACI a établi des lignes directrices pour aider les États à évaluer la contribution de leurs industries de l'aviation civile à une économie donnée aux niveaux local, régional ou national. On peut se procurer la Circulaire 292 – Vol. 2, qui contient ces lignes directrices, en s'adressant au Groupe de la vente des documents, à [http://www.icao.int/icao/fr/m\\_publications\\_f.html](http://www.icao.int/icao/fr/m_publications_f.html)

Institution spécialisée des Nations Unies, l'OACI a été créée en 1944 pour promouvoir le développement sûr et ordonné de l'aviation civile internationale dans le monde. Elle établit les normes et les règles nécessaires à la sécurité, à la sûreté, à l'efficacité et à la régularité de l'aviation ainsi qu'à la protection de l'environnement en aviation. Elle est en outre l'instrument de la coopération entre ses 190 États contractants dans tous les domaines de l'aviation civile.

— FIN —

**Message conjoint du Président du Conseil, M. Roberto Kobeh González,  
et du Secrétaire général, M. Taïeb Chérif**

Qui d'entre nous n'a pas été frappé d'émerveillement par la vision du décollage ou de l'atterrissement d'un énorme avion à réaction ? Un tel spectacle suscite aussi parfois en nous des rêves d'évasion vers des terres lointaines ou de voyages pour visiter nos familles et nos amis. Et avec l'approche de la période des fêtes, ce sont les avions qui vont transporter nos cartes de vœux et nos cadeaux aux proches qui ne peuvent nous rejoindre en cette occasion spéciale.

Captivés par la magie du vol, nous ne pensons pas toujours aux énormes avantages que le transport aérien apporte au bien-être économique de millions de personnes autour du monde.

En 2006, les vols réguliers ont à eux seuls transporté 2,1 milliards de passagers. Il faut encore y ajouter les vols affrétés et autres opérations aériennes. De même, près de 40 millions de tonnes de marchandises ont été transportées par voie aérienne, allant de produits agricoles pour la salle à manger au matériel informatique pour la maison ou le bureau.

Aujourd'hui, quelque 32 millions d'emplois sont liés à l'aviation civile. La main-d'œuvre des compagnies aériennes, des aéroports, des services de navigation aérienne et des industries aérospatiales (5,5 millions d'emplois), sujette à des effets multiplicateurs indirects et induits, représente environ 15 millions d'emplois. Quelque 17 millions d'autres emplois sont appuyés par un vaste éventail de secteurs liés au commerce et au tourisme, tels que la restauration et l'hôtellerie, et bien d'autres industries.

Dans leur portée étendue, les incidences de l'aviation civile sur l'économie mondiale sont évaluées à quelque 3,5 billions \$US, soit près de 8 % du PNB mondial.\*

Tout ceci a été rendu possible parce que, de nos jours, les voyages aériens sont sûrs, sécurisés, efficaces et accessibles. La mission de l'OACI et celle des autres membres de la communauté mondiale de l'aviation est d'améliorer sans relâche la performance du système mondial de transport aérien dans tous les domaines, pour qu'il puisse continuer à apporter les immenses avantages socio-économiques auxquels la société mondiale s'attend et dont elle a besoin.

Ces avantages risquent cependant d'être de courte durée s'ils sont réalisés aux dépens de l'environnement.

L'OACI a exercé son leadership depuis plus de quarante ans en établissant et en actualisant constamment les normes et les pratiques recommandées qui régissent les émissions des moteurs d'aviation. Grâce aux innovations technologiques et opérationnelles, les aéronefs modernes d'aujourd'hui sont plus efficaces de 75 % en termes d'émission de dioxyde de carbone, par rapport aux avions à turboréacteurs de la première génération. Les émissions d'oxyde d'azote sont réduites de 40 % environ, tandis que les émissions de suies et d'hydrocarbures ont été pratiquement éliminées. Ces résultats sont tout à fait remarquables, mais ils sont insuffisants pour contrer les effets de la croissance prévue du trafic dans le monde.

À la dernière session de l'Assemblée de l'OACI en septembre de la présente année, les délégués ont admis que la protection de l'environnement dans l'aviation est une entreprise complexe, faisant intervenir un certain nombre de facteurs interconnectés dans les domaines technique, opérationnel,

---

\* Estimations du Groupe d'action sur les transports aériens.

économique, social et politique. Les délégués ont demandé entre autres à l'OACI de poursuivre son évaluation de l'impact des émissions des moteurs d'aviation sur l'environnement, de proposer des politiques possibles pour le mitiger et de mettre à jour, à l'intention des États contractants, les normes et les directives connexes sur l'application de mesures visant à réduire ou à atténuer l'effet de ces émissions sur le milieu naturel. L'Assemblée a également demandé la création d'un groupe de fonctionnaires haut placés chargé de recommander, d'ici à décembre 2009, un programme d'action à vaste portée sur l'aviation internationale et le changement climatique, en vue d'apporter des améliorations essentielles aux performances de l'aviation civile internationale en matière d'environnement.

Alors que nous nous rapprochons d'une pérennité accrue, nous devons faire en sorte que les mesures soient prises de façon coopérative et harmonisée. Il nous revient à tous — gouvernements, industrie et citoyens — d'assurer le maintien d'un équilibre approprié entre le développement de l'aviation et la protection de l'environnement, de manière que les générations futures soient en mesure de jouir des avantages économiques, sociaux et culturels du transport aérien.